

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT  
DU 19 JANVIER 2018**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,  
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme  
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 janvier 2018.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20180119/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20180119/access.html>

Le 19 janvier 2018, à 14h30, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
  - travaux de l'équipe promotion
  - travaux de l'équipe juridique
  - travaux des équipes techniques
  - travaux de l'équipe de vigilance
- Création d'une antenne locale de l'OP3FT aux Etats-Unis,

– Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

## **CRÉATION D'UNE ANTENNE LOCALE DE L'OP3FT AUX ETATS-UNIS**

Conformément à l'Article 22 des Statuts de l'OP3FT : « L'OP3FT peut (...) créer et financer, à l'étranger, des antennes locales de l'OP3FT sous la forme d'organisations à but non lucratif ou, dans le cas où la législation du pays concerné l'exigerait, sous une autre forme, y compris commerciale. L'activité de chaque antenne locale de l'OP3FT se limitera à la réalisation des travaux présentés à l'Article 5 des (...) Statuts, à l'exclusion de toute autre activité. Les activités des antennes locales de l'OP3FT ne peuvent aboutir à ce que l'OP3FT ait des activités lucratives. Les travaux réalisés par chaque antenne locale de l'OP3FT seront affectés irrévocablement à la dotation de l'OP3FT. »

Dans le cadre des travaux de l'équipe promotion portant sur la diffusion de la technologie Frogans à travers le monde, des pays où la création d'une antenne locale serait utile ont été identifiés. Parmi ces pays, les Etats-Unis apparaissent comme un pays prioritaire, au même titre que la Chine où une antenne locale est en cours de création.

Au vu de ces éléments, le Conseil d'administration de l'OP3FT décide de confier à Khaled Koubaa, VP Global Policy depuis le mois de décembre 2017, la réalisation d'une étude visant à préparer la création d'une antenne locale de l'OP3FT aux Etats-Unis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 16h30.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864